

Besançon, le 23 juillet

Pass sanitaire - covid19 & don de sang

Vous trouverez ci-dessous plusieurs éléments vous permettant de répondre aux donateurs en cas de questions.

- Le pass sanitaire est-il obligatoire pour donner son sang ?

Le pass sanitaire n'est pas nécessaire pour donner son sang. Les donateurs sont accueillis l'ensemble des collectes dans le respect des gestes barrières, dont le port du masque qui reste obligatoire.

- Faut-il faire un test (PCR / antigénique / autotest) en lien avec la Covid19 avant de venir donner son sang ?

Il n'est pas nécessaire de présenter un test pour donner son sang, ni d'être vacciné. Tous les donateurs sont accueillis sur l'ensemble des collectes dans le respect des gestes barrières, dont le port du masque qui reste obligatoire.

- Je donne mon sang dans un site hospitalier: Le pass sanitaire est-il obligatoire ?

Le pass sanitaire n'est pas nécessaire pour donner son sang.

- Je ne suis pas vacciné, puis-je donner mon sang ?

Il n'est pas nécessaire d'être vacciné pour donner son sang. Tous les donateurs en capacité de donner, vaccinés et non vaccinés sont accueillis.

- Je viens de me faire vacciner, puis-je donner mon sang ?

Il est possible de donner son sang sans délai, que ce soit avant ou après une injection de vaccin contre la Covid-19



- Y-a-t-il un risque pour le receveur si le donneur est vacciné contre la Covid-19 ?

La vaccination contre la Covid-19 ne constitue pas une contre-indication au don de sang. En effet, les vaccins utilisés en France ne contiennent pas de virus vivant capable de se répliquer et ne présentent pas de risque pour les receveurs de produits sanguins

Beaucoup d'autres vaccins n'exposent pas à des contre-indications au don de sang, comme ceux contre la grippe ou le tétanos.

- Je suis bénévole, dois-je disposer du pass sanitaire pour assurer mes différentes missions en collecte ?

Non. Le pass sanitaire n'est pas demandé non plus aux bénévoles. Le respect des gestes, dont le port du masque, reste obligatoire, que les bénévoles soient vaccinés ou non.

Rappel – COVID-19

- Toutes les précautions sont maintenues sur les collectes pour éviter les risques de transmission du virus, avec le port du masque qui reste obligatoire pour tous et le respect des mesures d'hygiène et de distanciation
- Les personnes ayant présenté des symptômes de Covid-19 doivent attendre 14 jours après disparition des symptômes pour donner leur sang ou 14 jours après avoir été testé positif.
- Toute personne en contact avec un cas confirmé de Covid-19 doit attendre 14 jours après le dernier contact, à moins d'avoir un test PCR ou antigénique ou autotest négatif.

Éléments de communication pouvant être transmis aux municipalités ou lieux accueillant des collectes

- Les collectes de sang ne sont pas concernées par le décret 2021-955 du 19 juillet 2021, ainsi le pass sanitaire n'est pas obligatoire pour accéder à une collecte de sang
- Toutes les précautions sont maintenues sur les collectes pour éviter les risques de transmission du virus, avec le port du masque qui reste obligatoire pour tous, et le respect des mesures d'hygiène et de distanciation.
- La collecte de sang doit impérativement se poursuivre cet été. Les réserves de produits sanguins sont fragiles, l'EFS appelle à la mobilisation de tous.
- La mobilisateur de chacun est essentielle pour que l'EFS puisse continuer de fournir aux établissements de santé le sang dont ils ont besoin pour soigner les patients.